



## PROCES VERBAL

# Séance du Conseil municipal du 17 décembre 2020

---

26 conseillers étaient présents :

Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Frank Chenal - Murielle Chenal (arrivé à 18h15) - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Marie Latapie - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Sandrine Richel - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet.

3 conseillers étaient excusés et/ou avaient donné pouvoir :

Sylviane Duchosal (pouvoir à Amélie Viallet) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Jacques Duc) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing).

\* \* \* \* \*

A 18 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Camille Dutilly est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire propose un rajout à l'ordre du jour : « Navette La Plagne : convention de participation financière avec la commune de La Plagne Tarentaise ». Cet ajout est accepté à l'unanimité des membres présents.

Elle informe l'assemblée de la mise en place d'un centre de test mobile qui sera présent à Aime, parking de l'amphithéâtre, le samedi 19 décembre entre 9H30 et 12H30, dans le cadre de la campagne régionale « Tous dépistés avant Noël » organisée par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

# **I - Administration générale, finances et ressources humaines :**

---

## **Administration générale**

### **1 – Modifications des tarifs garderies périscolaires Granier**

Corine Maironi-Gonthier donne la parole à Georges Bouty, conseiller délégué aux écoles.

Georges Bouty rappelle au Conseil Municipal la convention conclue en janvier 2020, pour 3 ans, avec l'Association des parents d'élèves de Granier en vue d'assurer la gestion des garderies périscolaires du matin et du soir de l'école de Granier.

Il expose au conseil municipal que lors de sa dernière assemblée générale le 28 septembre 2020, l'Associations des Parents d'Elèves de Granier a émis le souhait de diminuer les tarifs des garderies, soit les tarifs suivants pour la tranche horaire du matin (7H30/8H20) et celle du soir (16H/18H30), tarifs à l'heure (décomptés en temps réel de présence) et dégressifs selon le nombre d'enfants dans la famille : 1 enfant : 2,50 € (au lieu de 3 €), 2 enfants : 2 € (au lieu de 2,50 €), 3 enfants et + : 1,70 € (au lieu de 2,20 €). Il confirme également que les membres de la commission scolaire ont été consultés.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les nouveaux tarifs des garderies périscolaires de Granier, tels que présentés ci-dessous et applicables à compter du 1er janvier 2021 :

- 1 enfant : 2,50 € (au lieu de 3 €)
- 2 enfants : 2 € (au lieu de 2,50 €)
- 3 enfants et + : 1,70 € (au lieu de 2,20 €)

### **2 – Modification des tarifs garderies périscolaire Montgirod Centron**

Georges Bouty rappelle au conseil municipal la convention conclue en janvier 2020, pour 3 ans, avec l'Association des parents d'élèves de Montgirod Centron, convention qui vise à assurer la gestion des garderies périscolaires du matin et du soir de l'école de Centron.

Il expose au conseil municipal que, par courrier du 6 novembre 2020, le président de l'association a émis le souhait de diminuer les tarifs des garderies, soit d'appliquer les tarifs suivants :

- tranche horaire du matin (7H35/8H35) : 1 € (au lieu de 2 €)
- tranche horaire du soir (16H45/18H30) : 2 € (au lieu de 3 €)

Rose Paviet précise que le président de l'Association des Parents d'Elèves (APE) souhaite en effet « soulager financièrement les familles tout en maintenant une entrée d'argent équilibrée pour continuer à mener à bien les nombreux projets pédagogiques qui contribuent à l'éveil des enfants ».

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les nouveaux tarifs des garderies périscolaires de Montgirod Centron, tels que présentés ci-dessous et applicables à compter du 1er janvier 2021 :

- tranche horaire du matin (7H35 / 8H35) : 1 € (au lieu de 2 €)
- tranche horaire du soir (16H45 / 18H30) : 2 € (au lieu de 3 €)

### **3 – Approbation de l'état des restes à réaliser des budgets 2020**

*Arrivée de Murielle Chenal*

Corine Maironi-Gonthier donne la parole à Pascal Valentin, adjoint délégué aux finances.

Pascal Valentin souhaite que soit bien expliqué à quoi correspond ce vote sur les restes à réaliser (RAR), c'est pourquoi il a demandé à Cécilia Rard, responsable du service finances, d'expliquer cette procédure comptable.

Cécilia Rard expose que les restes à réaliser sont déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, ils correspondent aux dépenses d'investissement engagées (engagement juridique), mais non mandatées (donc non payés) au 31 décembre de l'exercice, et idem pour les recettes, car certaines n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre.

Pascal Valentin présente l'état des restes à réaliser (RAR) au 31 décembre 2020 du budget principal de la commune, des budgets annexes. En ce qui concerne le budget investissement, il précise que les RAR représentent environ 50 % du budget, ce qui est assez important.

André Pellicier demande si le niveau des RAR 2020 est comparable à celui de 2019. Corine Maironi-Gonthier indique en effet qu'il s'agit du même montant.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'état des restes à réaliser du budget principal tel qu'indiqué ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>		<b>1 877 732</b>
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>8 600</b>
10223	2 600	
10226	6 000	
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>186 470</b>
202	99 688	
2031	67 819	
2051	18 963	
<b>204</b>	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>11 500</b>
2041512	11 500	
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 185 687</b>
2112	253 347	
2117	46 940	
21311	33 397	
21312	6 624	
21318	199 858	
2135	344 328	
2138	2 160	
2151	80 827	
2152	11 100	
21533	11 232	
21534	46 359	
21538	115 486	
2182	3 258	
2183	23 487	
2184	3 372	
2188	3 912	
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>60 843</b>
2315	60 843	
<b>9081</b>	<b>OPERATION REQUALIFICATION STATION MONTALBERT</b>	<b>424 632</b>
2031	7 919	
2151	52 341	
2313	310 674	
2315	53 698	

Le présent état des restes à réaliser de la section d'investissement est arrêté à UN MILLION HUIT-CENT-SOIXANTE-DIX-SEPT-MILLE SEPT-CENT-TRENTE-DEUX EUROS en dépenses.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'état des restes à réaliser du budget Régie de l'Eau tel que détaillé ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>		<b>57 668</b>
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>57 668</b>
21351	20 776	
21531	36 892	

Le présent état des restes à réaliser de la section d'investissement est arrêté à CINQUANTE-SEPT-MILLE SIX-CENT-SOIXANTE-HUIT EUROS en dépenses.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'état des restes à réaliser du budget Régie de l'Assainissement tel que détaillé ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>		<b>22 350</b>
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>22 350</b>
21351	4 914	
21532	17 436	

Le présent état des restes à réaliser de la section d'investissement est arrêté à VINGT-DEUX-MILLE TROIS-CENT-CINQUANTE EUROS en dépenses.

#### 4 – Convention avec la SNCF pour l'ouverture/fermeture de la gare en saison hivernale

Corine Maironi-Gonthier rappelle que la gare ferroviaire d'Aime-la-Plagne, qui connaît une activité saisonnière importante, n'est ouverte en saison hivernale, depuis l'hiver 2017/2018, que la fin de semaine par du personnel SNCF, et fermée au public le reste de l'année. Les anciens gérants du petit snack avaient la fonction d'ouvrir et fermer la gare, mais ils ont souhaité cesser leur activité et leurs remplaçants n'ont pas, pour le moment, les mêmes amplitudes horaires, ce qui ne permet pas d'assurer une ouverture et une fermeture de la gare sur tous les jours de la semaine.

Cependant, afin d'améliorer le confort d'attente des voyageurs, la commune d'Aime-la-Plagne a souhaité une ouverture de la salle d'attente 7 jours sur 7 de mi-décembre à fin avril, période d'ouverture de la station de La Plagne.

La position de la SNCF étant de ne pas mettre les moyens humains les lundis/mardis/mercredis/jeudis, il est proposé que la commune d'Aime-la-Plagne assure l'ouverture et la fermeture de la gare du lundi au jeudi, en faisant appel à du personnel communal (police municipale) sur leurs horaires de travail, afin de permettre aux voyageurs d'avoir accès au hall de la gare et aux toilettes publiques, sans générer de coûts supplémentaires pour la collectivité.

Corine Maironi-Gonthier indique que d'ici 2 ans, la SNCF devrait réaliser des travaux afin de créer un véritable espace de co-working, à l'étage de la gare, ce qui permettra d'avoir des horaires d'ouverture et de fermeture de cette gare plus adaptés aux horaires des trains. L'espace de co-working fonctionnerait avec la brasserie qui remplacerait l'ancien snack.

Sandrine Richel demande quels seront les horaires d'ouverture de la gare. Corine Maironi-Gonthier indique que la Police municipale ouvrira la gare sur l'amplitude 9h / 17h15, du lundi au jeudi.

Sabine Sellini note que c'est intéressant, mais il faudrait peut-être aussi penser aux scolaires qui prennent le train pour se déplacer... Corine Maironi-Gonthier est d'accord avec cette remarque. Elle précise néanmoins qu'il est intéressant de mener ce projet de co-working sur la gare, car, dit-elle, « si nous n'avons rien fait, il ne se serait plus rien passé dans cette gare, et elle serait uniquement ouverte le week-end. »

Xavier fait remarquer que la gare est fermée le vendredi matin, et demande si la commune ne peut pas étendre l'intervention de la Police municipale à l'ouverture du vendredi matin. Corine Maironi-Gonthier indique que ce sont les gérants du snack qui prendront le relais le vendredi matin, car ouvert.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention bilatérale à conclure avec la SNCF pour l'ouverture et la fermeture de la gare d'Aime-la-Plagne, du lundi au jeudi par le service de Police municipale (le reste du temps, ouverture par la SNCF ou le gérant du point chaud).

## 5 – Renouvellement convention avec la SAP pour la distribution des secours sur le domaine skiable, nouvelle délibération

Corine Maironi-Gonthier donne la parole à Laurent Desbrini, adjoint délégué aux stations.

Laurent Desbrini explique au conseil municipal que la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) est chargée, pour le compte de la commune, sous l'autorité du Maire et sous la conduite du responsable de la sécurité des pistes, d'assurer les opérations de secours, au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble du domaine skiable de la Plagne, territoire de la commune d'Aime-la-Plagne.

Il expose que le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne a demandé suite au comité du 17 novembre dernier, une mise à jour et une harmonisation des conventions passées antérieurement entre les communes du Syndicat et la SAP et relatives à cet objet.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la mise à jour de la convention passée avec la Société d'Aménagement de la Plagne pour la distribution des secours sur le domaine skiable de la Plagne, territoire de la commune d'Aime-la-Plagne.

## **II – Urbanisme et affaires foncières :**

---

### 6 – Convention de survol de domaine public avec Mme Anaïs Albert à Tessens

Corine Maironi-Gonthier donne la parole à Anthony Destaing, adjoint délégué à l'urbanisme.

Anthony Destaing informe le conseil municipal que Mme Anaïs Albert a déposé une déclaration préalable pour la rénovation complète d'un bâtiment à Tessens avec notamment la construction d'un balcon en façade ouest surplombant la rue de l'église et la surélévation et extension de la toiture. Il indique que la réalisation du balcon en façade sud impliquera le survol du domaine public.

..Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la convention à intervenir avec Mme Albert et autorise le survol du domaine public, en façade sud du bâtiment.

## 7 – Convention de survol de domaine public avec Mme et M. Guebey à Aime

Anthony Destaing informe le Conseil municipal que M. et Mme Guebey ont obtenu une autorisation pour des travaux consistant en la suppression d'un sas d'entrée, la modification d'ouvertures et volets, la création d'une terrasse et de balcons, l'aménagement d'escaliers et l'isolation extérieure de leur habitation.

Les travaux d'isolation extérieure et de création de marches d'escalier avec garde-corps vont impliquer un débord sur le domaine public en façades nord et sud.

..Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la convention à intervenir avec M. et Mme GUEBEY et autorise le survol du domaine public, en façades nord et sud du bâtiment.

## **III – Travaux et affaires forestières :**

---

## 8 – Convention de déneigement avec l'association syndicale « hameau de Beauregard » Montgésin

Corine Maironi-Gonthier donne la parole à Michel Genettaz, adjoint délégué aux travaux.

Michel Genettaz rappelle au Conseil municipal que le déneigement de la voie d'accès privée desservant le Hameau de Beauregard, situé au-dessus de Montgésin, est à la charge de ce dernier.

Il précise toutefois que la commune assurant le déneigement du secteur, a accepté d'assurer le déneigement des parties privées du hameau. Il indique que la prestation sera facturée au coût forfaitaire de 1 200,00 € TTC pour la saison hivernale 2020/2021 et que ce prix sera révisé chaque année.

Michel Genettaz indique qu'il a lieu par conséquent de conclure une convention qui fixe les modalités administratives, techniques et financières pour la réalisation de cette prestation.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention à intervenir avec l'association syndicale.

## 9 – Convention de déneigement avec l'ASP de Montalbert

Michel Genettaz rappelle au Conseil Municipal que le déneigement des voies internes de la station et correspondant à l'ancienne ZAC de Montalbert, sont à la charge de l'ASP de Montalbert.

Il précise que la commune assurant le déneigement de la station de Montalbert (hors ZAC) accepte, afin de minimiser les coûts pour l'ASP, d'assurer le déneigement des ces voiries internes à l'ancienne ZAC de Montalbert. Il indique que la prestation sera facturée au coût forfaitaire de 21 500,00 € TTC pour la saison hivernale 2020/2021 et que ce prix sera révisé chaque année.

Michel Genettaz indique qu'il a lieu par conséquent de conclure une convention qui fixe les modalités administratives, techniques et financières pour la réalisation de cette prestation.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention à conclure avec l'ASP de Montalbert pour le déneigement des voies internes de la station.

## 10 – Convention avec ENEDIS, publication de la servitude, transformateur Montalbert

Michel Genettaz rappelle au conseil municipal sa délibération du 04 juin 2020 approuvant la convention entre la commune et la société ENEDIS pour constituer des servitudes pour l'installation d'un poste de transformation ainsi que le passage de canalisations électriques nécessaires pour assurer son alimentation, à l'emplacement de l'ancien télésiège de Montalbert.

Cette convention prévoyait également l'accès des agents ENEDIS, de non-aedificandi, de pose et passage des divers accessoires nécessaires à l'installation, au profit de tout fonds dominant appartenant à la société dénommée ENEDIS. Il est aussi prévu de constituer tout droit réel de jouissance spéciale pour ces ouvrages, la mise à disposition d'un terrain pour le poste de transformation.

Il résulte de cette convention que ces droits seraient consentis sur un terrain d'une superficie de 25 m<sup>2</sup> faisant partie de l'unité foncière cadastrée section YA 561 pour une superficie totale de 349 m<sup>2</sup> appartenant à la commune moyennant une indemnité unique et forfaitaire de 1 000 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier ("MANDANT") au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à Annecy, 4 route de Vignières ("MANDATAIRE"), à l'effet de :

- procéder à la signature de tout acte constituant ces servitudes ou droits réels de jouissance spéciale aux charges, conditions, indemnités prévues dans la convention ou à défaut, aux charges, conditions et indemnités que le mandataire estimera convenables, stipuler que l'acte sera établi conformément au droit commun des servitudes conventionnelles, et en cas de litige, lier à ce titre l'interprétation du juge par application de l'article 12 du code de procédure civile pour éviter toute contestation,
- requérir la publicité foncière,
- faire toutes déclarations.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la signature de l'acte notarié constituant les droits et tous autres documents nécessaires à l'opération de pose et passage des divers accessoires nécessaires à l'installation, au profit de tout fonds dominant appartenant à la société dénommée ENEDIS, pour la construction du poste de transformation de Montalbert.

## **IV – Informations au Conseil municipal :**

---

### 11 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### 12 – Présentation de l'application de ville

Marie Martinod présente à l'assemblée le projet d'application de ville, avec ses principales fonctionnalités et caractéristiques, application qui devrait être mise en service début 2021.

Cette application sera téléchargeable sur smartphone, et a pour objectifs de donner un maximum d'informations pratiques sur la ville aux administrés, mais également aux personnes de passage, notamment grâce à la possibilité qui est donnée de ne s'abonner qu'à certains centres d'intérêt.

Dans l'application, les différents items se présenteront sous forme de tuiles. Un socle sera commun à tout téléchargement, et ensuite chaque usager aura la possibilité de personnaliser l'appli à sa guise : guide interactif autour de moi, cantine, numéros d'urgence, météo, emploi, réseaux sociaux...

Une de particularité de cette appli concerne la partie « Signalements », qui permettra de mentionner, via un système de géolocalisation, tout problème concernant des items définis, comme par exemple la voirie, les candélabres, les aires de jeux, la police et la sécurité...

Laetitia Rigonnet demande si, sur la partie signalements, la personne qui le réalise sera informée du statut de son « post ». Marie Martinod explique qu'il y aura en effet un suivi, en plusieurs étapes, par mail à destination de l'utilisateur. Laetitia Rigonnet fait remarquer que cela va demander une certaine réactivité des services...

Pascal Valentin est convaincu de l'intérêt de l'application, et il est très attaché à cette partie signalements, notamment pour l'avoir déjà utilisée dans une autre collectivité. En effet, il constate que les habitants sont très attachés à leur environnement immédiat, c'est-à-dire ce qui se passe autour d'eux, comme par exemple une lampe qui ne fonctionne pas. L'intérêt de la réponse au signalement, c'est que les services peuvent indiquer si le problème peut être résolu rapidement, ou si le problème relève de travaux plus importants. Pour lui, c'est important que le citoyen puisse se dire « j'ai joué un rôle dans ma commune ».

Marie Martinod explique également aux élus le système des notifications, appelées « push » : il s'agit d'une alerte qui permettra d'informer au plus vite sur tel ou tel sujet, défini soit par l'appli, soit par l'utilisateur.

En option, la commune va développer, dans un second temps, une extension dédiée aux commerces. Il s'agira de proposer aux différents acteurs socio-économiques locaux une vitrine « commerces cœur de ville » via l'application, qui permettra, entre autres, d'être géo-localisé, de mettre en avant une promo, une action commerciale, etc...

Anne Le Mouëllic demande si les informations communales peuvent être ciblées sur un village en particulier, ou une zone géographique. Marie Martinod indique qu'une catégorie « villages et stations » va être ajoutée à l'appli, en concertation avec les élus concernés. Anne Le Mouëllic souhaite également savoir qui va saisir les données pour l'appli. Marie Martinod indique qu'il s'agira d'une mission confiée au service communication.

Jacques Duc salue cette initiative qu'il appelait de ses vœux ; il s'interroge aussi sur la question de la charge de travail que cette appli de ville va représenter, il estime que c'est un travail gigantesque au quotidien. Marie Martinod explique qu'il est possible, pour certaines catégories, de créer des passerelles (liens url) avec des sites internet.

Jacques Duc se pose la question de la ventilation des signalements aux services techniques. Corine Maironi-Gonthier explique que les différents référents aux services techniques ont aidé à simplifier les catégories et les sous-catégories de signalements. Notamment, elle explique que c'est un des agents du service qui va réceptionner les remarques émises via les « signalements » et c'est cet agent qui suivra les demandes.

A titre d'exemple, Pascal Valentin indique à l'assemblée que, dans la commune touristique de 3 500 habitants qu'il connaît et qui dispose d'une appli similaire, en une année, leur appli de ville a été téléchargée 1000 fois, et il y a environ 10/12 signalements par mois.



Jacques Duc s'interroge plus particulièrement sur le fléchage des signalements, qui seront forcément divers, et notamment il souhaite savoir ce qui va se passer si les signalements reçus ne concernent pas la collectivité. Marie Martinod explique que les catégories et sous-catégories de signalements qui seront proposés dans l'appli ne concernent que des problématiques liées aux services techniques municipaux.

Pascal Valentin souligne à nouveau l'importance de la future partie commerce, notamment depuis cette période difficile pour tous les commerçants.

Camille Dutilly explique que si l'appli n'est pas fonctionnelle, elle sera désinstallée par les usagers. Il est important de proposer une appli la plus aboutie possible, dès le départ. Marie Martinod explique qu'il faudra effectivement prendre le temps de la mise en oeuvre, afin d'être le plus efficient possible.

## 13 – Informations

..Laurent Desbrini expose à l'assemblée les modalités d'ouverture de la station de La Plagne le samedi 19 décembre. Retrouvez toutes les informations sur le site de La Plagne : [www.laplagne.com](http://www.laplagne.com)

Il explique que la station de La Plagne essaie de répondre, via le site, aux nombreuses interrogations des vacanciers, au jour le jour, en fonction de l'actualité sanitaire. Les équipes de l'office font le maximum pour répondre aux attentes des clients. Une nouvelle webcam agrmente le site de La Plagne d'une vision à 360° sur Plagne Aime 2000, ce qui permet aux futurs vacanciers de se rendre compte de l'état d'enneigement, entre autres.

Pascal Valentin expose les frustrations des socio-professionnels, par rapport à l'office de tourisme, qui n'ont pas d'informations sur ce qui est proposé en station. Il estime qu'il y a une prise de retard sur la communication des activités, notamment en regard de la communication des stations voisines qui ont largement diffusée, qui ont pris des risques en annonçant ce qui était possible de faire dans leur station, ce qui est facteur d'attractivité pour les vacanciers. Pour les socio-professionnels, l'office de tourisme a manqué d'audace.

Laurent Desbrini rappelle que, au-delà de l'OT, c'est bien la responsabilité des élus qui est engagée, si on prend l'exemple du ski de randonnée. « *La Plagne ne communique que sur ce qu'elle est capable de faire* », dit-il.

Corine Maironi-Gonthier note que les stations qui ont rapidement communiqué l'ont fait sans avoir les dernières recommandations émanant du Préfet. La Plagne a attendu d'avoir le cadre réglementaire avant de diffuser des informations aux vacanciers, avant de pouvoir communiquer sur ce qui est vraiment possible de faire ou pas, en station.

Pascal Valentin note l'impatience des socio-professionnels qui ne savent quoi dire aux clients qui les appellent.

Jacques Duc demande si le ski de randonnée est autorisé ; si oui, comment cela va se passer, sur l'emprise du domaine skiable, car non sécurisé par la SAP.

Corine Maironi-Gonthier rappelle que le domaine skiable est fermé, c'est-à-dire qu'il est en « domaine naturel ». Le ski de randonnée est possible, aux risques de l'usagers, qui pourront être accompagnés d'un guide ou d'un moniteur. La SAP ne sécurisera que les zones pouvant présenter un risque d'avalanches.

Jacques Duc demande si, puisque les remontées mécaniques sont fermées, cela induit que les pistes ne sont pas ouvertes. Corine Maironi-Gonthier redit que les pistes sont en domaine naturel, comme le domaine l'est lorsque les remontées mécaniques ne fonctionnent pas.

Pascal Valentin signale que les pistes ont été chenillées, mais qu'elles ne sont absolument pas skiables.

Laurent Desbrini fait remarquer qu'il faut être très prudent aux abords des pistes, puisque les machines de damage travaillent, c'est dangereux.

Michel Genettaz précise que de nombreux panneaux seront disposés dans la station. Il ajoute que la SAP sécurise, mais avec des PIDA simplifiés. Il y aura un service minimum de pisteurs pour le domaine, avec éventuellement l'intervention du PGHM. Un seul hélico sera à disposition pour toute la Savoie.

Hervé Chenu indique qu'il n'y a aucune piste damée sur le domaine.

Corine Maironi-Gonthier ajoute qu'une piste est mise à disposition à Belle-Plagne pour les jeunes du club des sports de La Plagne avec une convention entre le club et la SAP.

Michel Genettaz indique que les clubs des piou-piou seront ouverts.

Sandrine Richel demande si le ski de fond est possible. Corine Maironi-Gonthier répond par l'affirmative, des itinéraires sont prévus.

Murielle Chenal demande les chiffres de réservation. Laurent Desbrini indique qu'il y a environ 500 réservations pour la semaine de Noël à Montalbert. A Aime 2000, les propriétaires ont prévu de venir, quasi tous les commerces sont ouverts.

Jacques Duc demande si la piste de bob est ouverte. Corine Maironi-Gonthier répond affirmativement. Pascal Valentin note qu'un système de désinfection très performant a été mis en place.

André Pellicier informe les élus du report de la course de ski alpinisme de Combe Bénite, qui devait se dérouler mi-janvier. Mais les organisateurs ont décidé de rebondir et de proposer un événement alternatif pour cet hiver qui permettra de réunir le plus grand nombre de coureurs amateurs et aguerris autour du « Défi Pra Spa ». C'est un événement qui se tiendra pendant tout l'hiver, qui se veut populaire, festif, tout en évitant les rassemblements et en respectant toutes les consignes du gouvernement concernant la situation actuelle Covid.

Concernant le refuge de la Coire, il indique que la partie dortoir de ce dernier sera fermé, toujours au regard de la situation sanitaire, pour les soirées du 25 et du 31 décembre 2020.

..Corine Maironi-Gonthier informe les élus de la signature d'une convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts/Banque des Territoires, le Crédit Agricole des Savoie et les communes d'Aime-la-Plagne et de La Clusaz, communes pilotes sélectionnées, afin de développer un partenariat financier autour de trois axes principaux : l'éco-mobilité, l'immobilier raisonnable et la station durable et intelligente.

## **V – Rajout :**

---

### 14 – Navette La Plagne : convention de participation financière avec la commune de La Plagne Tarentaise

Madame le Maire rappelle que la commune de La Plagne Tarentaise dispose d'un service de navettes gratuites sur ses sites d'altitude alors que le site de Plagne Aime 2000 est desservi par le téléméto.

En raison de la crise sanitaire et de la fermeture des remontées mécaniques pour ces vacances de Noël, les communes se sont rapprochées et il est proposé que Plagne Aime 2000 soit inscrit dans le circuit de navettes, moyennant une participation financière de la commune d'Aime-la-Plagne estimée à 2000 €.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de participation financière conclue avec la commune de La Plagne Tarentaise pour la desserte en navettes de Plagne Aime 2000 pendant les vacances de Noël, du fait de la non-ouverture du téléméto, dans le cadre des restrictions liées à la Covid-19.

La séance du Conseil municipal est levée.